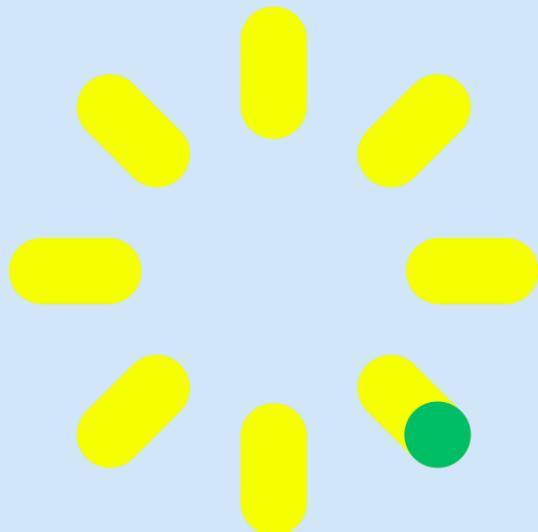


# Bilan de concertation préalable

## Projet de Mas Thibert

Commune de Mas Thibert- Arles

Du 16/06/2025 au 04/07/2025



**Qenergy**

## **TABLE DES MATIERES**

Préambule .....	1
L'Organisation de la concertation préalable .....	2
Le dispositif d'information.....	7
Le calendrier synthétique de la concertation préalable .....	10
La participation du public .....	11
La participation du public .....	11
Les enseignements de la concertation .....	12
Annexe 1 : Procès-verbal de constat d'affichage d'avis de concertation préalable .....	13
Annexe 2 : Constat publication de l'avis de concertation sur le site internet du projet.....	22
Annexe 4 : Publications dans les journaux.....	38
Annexe 5 : Registres de concertation préalable.....	40

## **PREAMBULE**

La société Q Energy, à travers sa société de projet la CPES MAS THIBERT, envisage l'installation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité associée à un projet agricole au lieu-dit « Côte Neuve », sur la commune d'Arles dans le département des Bouches-du-Rhône (13). Le projet de volières agrivoltaïques devra faire l'objet d'une demande de permis de construire.

La CPES MAS THIBERT est une société de projet de la société Q ENERGY France. Depuis 26 ans dans la continuité du travail fourni et des relations construites grâce à un engagement territorial fort, Q ENERGY France se positionne comme un partenaire local de confiance. Ses équipes se répartissent dans 7 agences partout en France pour être au plus proche des projets qu'elles développent, des parties prenantes et des acteurs des territoires.

La concertation préalable du public a été mise en place à l'initiative de la CPES MAS THIBERT, porteur du projet de volières agrivoltaïques de MAS THIBERT.

Dans l'objectif d'une parfaite information du public et conformément à l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus, le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public à la mairie annexe de Mas Thibert et à la mairie d'Arles, à la Direction du Développement Territorial. Cette consultation a été d'une durée de trois semaines.

Cette consultation s'est déroulée du 16 juin au 04 juillet 2025. Celle-ci a eu pour objectif de présenter les premières esquisses du projet et de recueillir l'avis du public sur ce dernier.

À l'issue de cette consultation, un bilan de concertation comprenant une synthèse des observations et propositions collectées durant la phase de concertation a été élaborée. Le présent document présente ce bilan. À ce titre, il sera joint au dossier de Permis de construire, déposé en septembre 2025.

## L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

### LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable au titre du « code de l'environnement » a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 dite « sur la démocratisation du dialogue environnemental ».

Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ce décret renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le responsable du projet ou maître d'ouvrage peut donc prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire.

Concernant le projet Mas Thibert, Q ENERGY a volontairement organisé cette concertation préalablement à la conception du projet définitif. En effet le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale à la suite d'un décret préfectoral en date du 04/12/2024 (Arrêté n°AE-F09324P0267) aucune enquête publique ne sera organisé dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire.

Les objectifs du nouveau dispositif de concertation préalable sont énoncés par le nouvel article L.120-1 du CE.

Il s'agit de permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant une participation effective du public ;
- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation (dont les conditions sont précisées par les articles suivants)
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation des projets visés.

Comme le précise l'article L. 121-15-1 CE, la concertation préalable « code de l'environnement » permet de débattre **de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet** ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, **de débattre de solutions alternatives**, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.

# Qenergy

Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable ; c'est-à-dire de l'éventualité d'organiser une enquête publique ou une mise à disposition du public par voie électronique.

## LE DISPOSITIF D'ANNONCE

### Avis de concertation préalable

L'avis de concertation préalable a été affiché en mairie de Mas Thibert et en Mairie d'Arles le 27 Mai 2025, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable.



Figure 1 : avis de concertation préalable affiché en mairie de Mas Thibert

# Qenergy

Un panneau d'avis de concertation format A2 a été mis en place sur site, sur une clôture métallique, à droite de l'entrée du Domaine de Côte Neuve, sis sur la Départementale D24, à (13104) MAS THIBERT – ARLES



Figure 2 : avis de concertation préalable affiché sur site

## **Publicité légale dans les journaux**

L'avis de concertation préalable a été relayé sous la forme d'un encart dans les annonces légales de la presse quotidienne régionale.

Cet avis a été publié le 28 mai 2025, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable dans les publications suivantes :

- La Marseillaise
- La Provence

### **AVIS DE CONCERTATION PREALABLE**

Société Q Energy France

Marie Deverre - Cheffe de Projets Solaires

[gef-solaire@qenergy.eu](mailto:gef-solaire@qenergy.eu)

La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Mas Thibert », situé au sud-ouest de la commune d'Arles, aura lieu du 16 juin au 04 juillet 2025.

Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 16 juin 2025 en Mairie annexe de Mas Thibert , Place Michel Reboul.

Ces informations sont disponibles sur le site internet : <https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/>

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de deux permanences publiques qui auront lieu le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30 en Mairie annexe de Mas Thibert.

Figure 3 : Trame pour la Publication dans les Journaux

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe 2.

## Site Internet dédié au projet

Le site Internet dédié au projet (<https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation>) a été créé pour la concertation préalable.

### Projet de parc solaire

#### Mas Thibert

##### Les données clés du projet

- 3,4 MWc de puissance totale
- Équivalent de la consommation de 2 250 personnes
- 1 228 Tonnes de CO2 évitées chaque année
- 5 928 panneaux photovoltaïques



## La concertation

### La concertation au cœur du projet

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Mas Thibert » va être ouverte à partir du 16 juin 2025.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez les registres en mairie annexe de Mas Thibert et en mairie d'Arles (aux horaires d'ouverture), du 16 juin au 04 juillet 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées à la salle des fêtes de Mas Thibert le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30

[Consultez le dossier de concertation préalable](#)

[Consultez l'avis de concertation préalable](#)

## Actualités

### En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire devrait être déposée en Mairie d'Arles en septembre 2025. La demande sera ensuite instruite par le service d'urbanisme de l'agglomération arlésienne. Plusieurs mois d'instruction seront nécessaires avant d'organiser l'enquête publique, dernière étape avant l'obtention du permis de construire. Une phase de financement et de préparation du chantier s'en suivra afin de débuter les travaux à l'automne 2026 en vue d'une mise en service industrielle du parc solaire en 2027.

Figure 4 : Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable

## LE DISPOSITIF D'INFORMATION

### Le dossier de concertation préalable

Q ENERGY France a rédigé un dossier de concertation préalable présentant le cadre de la concertation, ainsi que les caractéristiques et enjeux du projet agrivoltaïque « Mas Thibert ». Une version numérique du dossier de concertation était consultable sur le site Internet du projet (<https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation>). Le dossier était accessible via le lien suivant :

[https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/fileadmin/Mas\\_Thibert/Dossier\\_Concertation\\_Prealable\\_Solaire\\_-\\_Mas\\_Thibert\\_VF.pdf](https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/fileadmin/Mas_Thibert/Dossier_Concertation_Prealable_Solaire_-_Mas_Thibert_VF.pdf)

Par ailleurs, pendant toute la durée de la concertation, ce dossier a été mis à la disposition du public en version papier en mairie de Mas Thibert et en mairie d'Arles.

Le dossier était en libre consultation aux horaires d'ouverture habituels des mairies.

Il a également été présenté au public lors des permanences d'information.



Figure 5 : Photo lors de la permanence d'information du 16 juin 2025

## **Le site Internet du projet**

Un site Internet dédié au projet a été mis en ligne le 28/05/2025.

Organisé en plusieurs rubriques, il permet au plus grand nombre de se familiariser avec les enjeux relatifs à la transition énergétique et au projet.

Le site Internet a été consultable pendant toute la durée de la concertation. Une rubrique spécifique rappelait les dispositifs d'annonce, d'information et de participation lors de la concertation préalable.

## **Le dispositif de participation du public**

### **La permanence d'information**

Deux permanences d'information ont été organisées lors de la concertation préalable. Elles se sont tenues à la salle des fêtes de Mas Thibert le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30

Ces permanences étaient tenues par les membres de l'équipe projet. Ces temps étaient destinés aux participants afin de s'informer sur le projet et de contribuer par voie orale et/ou grâce au registre papier mis à disposition du public à cette occasion.

Plusieurs documents étaient mis à disposition :

- Sur Q ENERGY France : plaquette de présentation avec Kakemono, Fiche d'accompagnement du territoire ;
- Sur la transition énergétique :
- Sur le projet : dossier de concertation, Plan de Situation du projet, Histoire de l'élevage du Faisan en France, Histoire de Côte Neuve, Calendrier du Projet

### **Le registre papier**

Le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public à la mairie annexe de Mas Thibert et à la mairie d'Arles, à la Direction du Développement Territorial. Ce registre papier était disposé à proximité du dossier de concertation.

### **Les courriers papier et numériques**

Les habitants pouvaient également s'exprimer par courrier papier ou numérique.

Les coordonnées électroniques de la cheffe de projet de Q ENERGY en charge du pilotage du projet ont été indiqués sur l'ensemble des documents d'annonce et d'information sur le projet (qef-solaire@qenergy.eu).

Les habitants avaient la possibilité de prendre contact avec cette personne pour contribuer à la concertation.

# **AVIS DE CONCERTATION PREALABLE**

**visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet **CPES MAS THIBERT**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **16 juin au 04 juillet 2025** inclus pour son projet de parc solaire **Mas Thibert**, sur la commune de **Arles-Mas Thibert**.

Le présent projet sera composé de **5928** panneaux solaires de **620 MW** maximum soit **3,4 MWc**, ainsi que de **un poste de livraison**.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de **2 250** personnes, soit environ **1 228** tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par année.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet <https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/>, en mairie annexe de **Mas Thibert et en Mairie d'Arles**, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la **CPES MAS THIBERT** ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [qef-solaire@qenergy.eu](mailto:qef-solaire@qenergy.eu). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Marie Deverre**

**330 rue du Mourellet**

**ZI Courtine**

**84000 Avignon.**

Figure 6 : Avis de Concertation Préalable

## LE CALENDRIER SYNTHETIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le calendrier ci-dessous reprend les différentes étapes de la concertation préalable.



## **LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

### **LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

Dans le cadre de la concertation préalable relative au projet de volières agrivoltaïques porté par Q ENERGY sur le site de Mas Thibert, plusieurs dispositifs d'information et de recueil de la participation ont été mis en place conformément aux exigences réglementaires :

- Mise à disposition d'un dossier de présentation en mairie annexe de Mas Thibert et à la mairie d'Arles (Direction du Développement Territorial) ;
- Organisation de deux permanences d'information tenues par l'équipe projet ;
- Mise en ligne d'un site Internet dédié avec un espace de consultation public ;
- Mise à disposition de registres papiers dans les deux lieux physiques cités ci-dessus ;
- Possibilité de faire parvenir des observations par voie électronique ou postale.
- 

#### **Résultats de la participation :**

Pendant la durée de la concertation préalable (du 16 juin au 4 juillet 2025) :

- Une visiteuse s'est présentée lors de la première permanence d'information organisée le 16 juin. Aucun visiteur ne s'est présenté lors de la deuxième permanence d'information du 4 juillet 2025 à la salle des fêtes de Mas Thibert.
- Aucune observation écrite n'a été formulée dans les registres papiers mis à disposition en mairie de Mas Thibert et à la mairie d'Arles.
- Aucune contribution n'a été reçue par courrier électronique ni postal à l'adresse indiquée.
- 

Malgré la mobilisation des outils d'information et les moyens mis en place pour assurer la diffusion de la concertation, la participation formelle du public a été nulle.

## **LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

Dans le cadre de la concertation préalable au développement du projet photovoltaïque Mas Thibert, plusieurs enseignements peuvent être tirés.

La concertation préalable a permis :

- Au public de connaître, de comprendre et de s'exprimer sur les propositions de Q ENERGY sur l'implantation d'une centrale solaire de production électrique tout en contribuant au développement d'un projet agricole ;
- Au public de connaître et de comprendre les principaux enjeux du projet du point de vue local mais aussi à l'échelle nationale et Européenne ;

Bien qu'aucune contribution formelle n'ait été inscrite dans les registres papier ni transmise par voie électronique, certaines personnes rencontrées lors des permanences à la mairie nous ont indiqué être informées de la démarche grâce au bouche-à-oreille local. Elles nous ont fait savoir que leurs proches et voisins étaient également au courant du projet, et qu'aucune opposition ou remarque particulière n'avait émergé. Cette absence de contestation ou d'interrogation peut être interprétée comme un signe d'acceptation implicite du projet à l'échelle locale.

Fort de ces éléments, Q ENERGY poursuivra son engagement de transparence et de dialogue avec les acteurs du territoire, notamment à travers des échanges réguliers avec les élus locaux, afin d'accompagner le développement du projet dans une logique de concertation continue.

Q ENERGY souhaitant poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes du territoire, ce bilan sera rendu public en étant transmis à la mairie de Mas Thibert et mis à disposition en libre accès sur le site internet du projet (<https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation>).

**ANNEXE 1 : PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE D'AVIS DE  
CONCERTATION PREALABLE**

**SELARL Rose-Marie BRUNO et Cinzia BRUNO**

**COMMISSAIRE DE JUSTICE - HUISSIER DE JUSTICE**

3, Avenue Victor Hugo

Résidence Les Jardins des Alyscamps

Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, porte n° 528

B.P. 20031

13633 ARLES CEDEX

Tel : 04 90 52 22 70 Fax : 04 90 52 22 75

CIC 10096 18271 00032489502 18



## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT-HUIT MAI

### **A LA DEMANDE DE :**

Société par Actions Simplifiée Q ENERGY FRANCE, au capital de 8.791.792,00 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON, sous le numéro 423 379 338, dont le siège social est situé Zone Industrielle Courtine, 330, Rue du Mourelet à (84000) AVIGNON,

Représentée par sa Présidente en exercice, Société par Actions Simplifiée Q ENERGY MEDITERRANEE, au capital social de 31335,65 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON, sous le numéro 507 635 894, dont le siège social est situé Zone Industrielle Courtine, 330, Rue du Mourelet à (84000) AVIGNON, représentée par Madame KYUNG Kim agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que directeur général.

Représentée ce jour par Madame LEVRARD Marie, Assistante projets solaires,

### **LAQUELLE M'A EXPOSE :**

« La Société par Actions Simplifiée Q ENERGY France, via sa société de projet la Société par Actions Simplifiée C.P.E.S. MAS THIBERT, au capital social de 1.000,00 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON, sous le numéro 919 664 383, dont le siège social est situé Zone Industrielle Courtine, 330, Rue du Mourelet à (84000) AVIGNON, a pour projet la création parc solaire, à Mas Thibert, sur la commune d'ARLES.

Ce type de projet impose qu'une concertation préalable soit organisée, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Cette concertation préalable doit faire l'objet d'une publicité, conformément aux dispositions légales et réglementaires suivantes :

### **Article R121-19 du Code de l'Environnement**

« I. - Au plus tard quinze jours avant l'organisation de la concertation préalable, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable publie un avis qui comporte les informations suivantes :

- l'objet de la concertation ;
- si la concertation est organisée à son initiative ou si celle-ci a été décidée en application du II ou du III de l'article L. 121-17, et dans ce cas, il est fait mention de ladite décision et du site internet sur lequel elle est publiée ;
- si un garant a été désigné, les nom et qualité de ce dernier ;
- la durée et les modalités de la concertation ;
- l'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable.

Cet avis est publié sur le site internet du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable, ou, s'il ou elle n'en dispose pas, sur le site internet des services de l'Etat dans le département. L'avis est également publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans

*le ou les départements concernés. Pour les projets d'importance nationale et les plans et programmes de niveau national, cet avis est, en outre, publié dans un journal à diffusion nationale. Pour les projets, l'avis est également publié par voie d'affichage dans les mairies des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet. Pour les plans et programmes, l'avis est publié par voie d'affichage dans les locaux de l'autorité responsable de son élaboration.*

*II. - Les affiches prévues à l'alinéa précédent doivent être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement. »*

**Article 1 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement**

*« Les affiches mentionnées au II de l'article R. 121-19 du code de l'environnement mesurent au moins 21 × 29,7 cm (format A4). Elles comportent le titre « avis de concertation préalable » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 121-19 du code de l'environnement. »*

**Article 5 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement**

*« Les affichages prévus aux articles R. 121-19, R. 121-25, R. 123-11 et R. 123-46-1 du code de l'environnement sont effectués sur support papier. »*

**Pour la sauvegarde des droits de la société requérante, je vous demande de venir procéder à la constatation des affichages d'avis de concertation préalable, sur le terrain, à la mairie annexe de Mas-Thibert et enfin à la mairie d'ARLES. »**

**DEFERANT A CETTE REQUETE :**

**Je, soussignée, BRUNO Rose-Marie, Huissier de Justice associé, membre de la S.E.L.A.R.L Rose-Marie BRUNO et Cinzia BRUNO, titulaire d'un office de Commissaire de Justice, 3, Avenue Victor Hugo, Résidence Les Jardins des Alyscamps, à (13200) ARLES,**

**CONSTATATIONS**

**➤ AFFICHAGE SUR LE TERRAIN**

Me suis rendue, Domaine de Côte Neuve, Département D24, à (13104) MAS THIBERT – ARLES, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur place, l'apposition d'une affiche d'avis de concertation préalable, sur un support rectangulaire au format A2, conforme aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement.

Ce panneau est apposé, en limite de propriété, sur une clôture métallique, à droite de l'entrée du Domaine de Côte Neuve, sis sur la Départementale D24, à (13104) MAS THIBERT – ARLES.

Cet affichage est visible et lisible depuis la voie publique.

Ses mentions sont ci-après reproduites :

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet **CPES MAS THIBERT**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **16 juin au 04 juillet 2025** inclus pour son projet de parc solaire **Mas Thibert**, sur la commune de **Arles– Mas Thibert**.

Le présent projet sera composé de **5928** panneaux solaires de **620 MW** maximum soit **3,4 MWc**, ainsi que de **un poste de livraison**.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de **2 250** personnes, soit environ **1 228** tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par année.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet <https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/>, en mairie annexe de **Mas Thibert** et en **Mairie d'Arles**, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la **CPES MAS THIBERT** ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [qef-solaire@qenergy.eu](mailto:qef-solaire@qenergy.eu). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Marie Deverre**  
**330 rue du Mourellet**  
**ZI Courtine**  
**84000 Avignon.**

Deux registres seront également laissés à disposition, à la **mairie annexe de Mas Thibert** et à la **Direction du Développement Territorial à la Mairie d'Arles** et seront accessibles aux horaires d'ouverture des mairies.

Mairie annexe de **Mas Thibert** : **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Direction du Développement Territorial d'Arles—2ème étage, bureau 225—11 rue Parmentier: **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de deux permanences publiques qui auront lieu le **le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30** à la Salle des fêtes de **Mas Thibert** en présence des porteurs de projet.

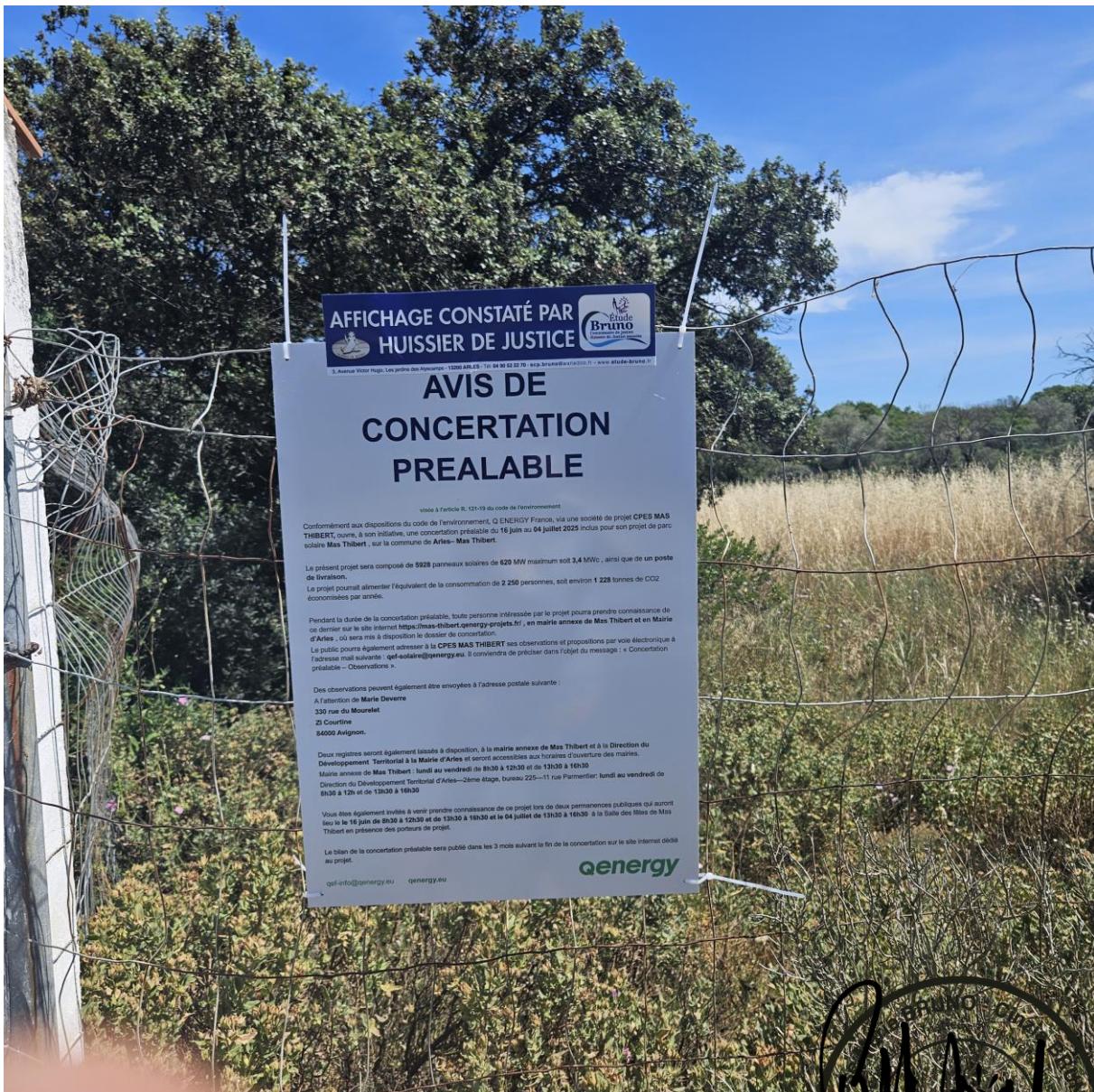
Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.

[qef-info@qenergy.eu](mailto:qef-info@qenergy.eu)    [qenergy.eu](http://qenergy.eu)

**Qenergy**



SELARL Rose-Marie BRUNO et Cinzia BRUNO, Commissaire de justice - Huissier de justice,  
3, Avenue Victor Hugo, Résidence Les Jardins des Alyscamps,  
Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, porte n° 528, B.P. 20031, 13633 ARLES CEDEX



➤ **AFFICHAGE A LA MAIRIE ANNEXE DE MAS-THIBERT - ARLES**

Me suis rendue, à la Mairie annexe de Mas-Thibert, sise 1, Place Michel Reboul à (13104) MAS-THIBERT - ARLES, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur place, l'apposition d'une affiche d'avis de concertation préalable, sur un support rectangulaire au format A4, conforme aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement.

Cet affichage reprend les mêmes mentions, que celles constatées sur l'affichage du terrain.

Cette affiche est apposée sur le ventail droit vitrée de la porte d'entrée de la mairie annexe, et est visible et lisible depuis la voie publique.



SELARL Rose-Marie BRUNO et Cinzia BRUNO, Commissaire de justice - Huissier de justice,  
3, Avenue Victor Hugo, Résidence Les Jardins des Alyscamps,  
Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, porte n° 528, B.P. 20031, 13633 ARLES CEDEX

## ➤ AFFICHAGE A LA MAIRIE D'ARLES

Me suis rendue, à la Mairie d'ARLES, dans les locaux 11, Rue Parmentier à (13200) ARLES, où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur place, l'apposition d'une affiche d'avis de concertation préalable, sur un support rectangulaire au format A4, conforme aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement.

Cet affichage reprend les mêmes mentions, que celles constatées sur l'affichage du terrain.

Cette affiche est apposée sur un panneau d'affichage, réservé à l'affichage légal, dans les locaux de la Mairie d'ARLES. Cet affichage est librement consultable par le public.



# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet CPES MAS THIBERT, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 16 juin au 04 juillet 2025 inclus pour son projet de parc solaire Mas Thibert, sur la commune de Arles- Mas Thibert.

Le présent projet sera composé de 5928 panneaux solaires de 620 MW maximum soit 3,4 MWC , ainsi que de un poste de livraison.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de 2 250 personnes, soit environ 1 228 tonnes de CO2 économisées par année.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet <https://mas-thibert.qenergy-projets.fr/>, en mairie annexe de Mas Thibert et en Mairie d'Arles , où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES MAS THIBERT ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [qef-solaire@qenergy.eu](mailto:qef-solaire@qenergy.eu). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Marie Deverre  
330 rue du Mourelat  
ZI Couriane  
84000 Avignon.

Deux registres seront également laissés à disposition, à la mairie annexe de Mas Thibert et à la Direction du Développement Territorial à la Mairie d'Arles et seront accessibles aux horaires d'ouverture des mairies.

Mairie annexe de Mas Thibert : lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
Direction du Développement Territorial d'Arles—2ème étage, bureau 225—11 rue Parmentier: lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de deux permanences publiques qui auront lieu le le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30 à la Salle des fêtes de Mas Thibert en présence des porteurs de projet.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.

[qef-info@qenergy.eu](mailto:qef-info@qenergy.eu) [qenergy.eu](http://qenergy.eu)

**qenergy**



5 photographies ont été insérées au présent procès-verbal de constat qui comprend 8 pages

**MES CONSTATATIONS ETANT TERMINEES JE ME SUIS RETIREE ET AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Rose-Marie BRUNO  
Huissier de Justice**



**SELARL Rose-Marie BRUNO et Cinzia BRUNO, Commissaire de justice-Huissier de justice,  
3, Avenue Victor Hugo, Résidence Les Jardins des Alyscamps  
Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, porte n° 528, B.P. 20031, 13633 ARLES CEDEX**

## **ANNEXE 2 : CONSTAT PUBLICATION DE L'AVIS DE CONCERTATION SUR LE SITE INTERNET DU PROJET**



C11C2505291.00

**EXPÉDITION**

# **PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**

**30 mai 2025**

**à la demande de SAS Q ENERGY FRANCE**

**publication d'un avis de concertation préalable sur le site mas-thibert.qenergy-projets.fr**

*Force probante : acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
(article 2 de la loi 2010-1609 du 22 décembre 2022)*



---

Le trente mai deux mille vingt-cinq

**A la demande de :**

Q ENERGY FRANCE, société par actions simplifiée de droit français au capital de 8 791 792 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338, dont le siège est 330, rue du Mourelet - ZI de Courtines (84000) AVIGNON, représentée par son Président en exercice,

**Il m'est exposé que :**

Q ENERGY FRANCE organise une concertation préalable dont l'avis est publié sur le site mas-thibert.qenergy-projets.fr ;

en conséquence, il m'est demandé consulter le contenu de ce site depuis le matériel informatique de mon étude et d'en dresser procès-verbal. ;

**Ce à quoi déférant :**

Je soussigné Benoît VERVUEREN, commissaire de justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6, rue de la République à CARCASSONNE (11000), titulaire d'un office de commissaire de justice situé 11, rampe du Marché, à SAINT-PONS-DE-THOMIERES (34220)

Certifie avoir procédé ce jour aux constatations suivantes sur le matériel informatique de mon étude



Je réalise préalablement à mes constatations les opérations liminaires prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites ci-après de la page 4 à la page 30 du présent procès-verbal.

Je procède ensuite aux constatations pour lesquelles je suis requis, détaillées de la page 31 à la page 38 du présent procès-verbal. Celles-ci établissent la publication sur le site gers.gouv.fr des éléments susvisés ;

A l'issue de mes constatations, je réalise les opérations prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites de la page 39 à la page 57 du présent procès-verbal.

<b>Opérations préalables aux constatations</b>	<b>4</b>
<b>Description du matériel informatique utilisé pour réaliser les constatations</b>	<b>4</b>
<b>Vérification de l'absence de logiciels malveillants</b>	<b>12</b>
<b>Réseau local</b>	<b>14</b>
<b>Suppression des fichiers de la corbeille et du spool d'impression</b>	<b>20</b>
<b>Travaux préparatoires sur le navigateur</b>	<b>22</b>
<b>Synchronisation de l'horloge du poste informatique utilisé.</b>	<b>28</b>
<b>Résolution du moniteur utilisé</b>	<b>29</b>
<b>Constatations</b>	<b>30</b>
<b>Opérations postérieures</b>	<b>38</b>
<b>Code source de la page</b>	<b>38</b>
<b>Identification de l'adresse IP et de l'itinéraire vers le site cible</b>	<b>54</b>



J'entre l'URL *mas-thibert.qenergy-projets.fr* dans la barre d'adresse et accède à la page suivante, dont je fais défiler le contenu :

The screenshot shows a web browser window with the following details:

- Title Bar:** Concertation : Template concert
- Address Bar:** mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation
- Page Content:**
  - Header:** qenergy
  - Section:** Projet de parc solaire
  - Section:** Mas Thibert
  - Section:** Les données clés du projet
    - 3,4 MWc de puissance totale
    - Equivalent de la consommation de 2 250 personnes
    - 1 228 Tonnes de CO2 évitées chaque année
    - 5 928 panneaux photovoltaïques
  - Image:** An aerial map showing a proposed solar farm area outlined in yellow, situated between fields and a road.



J'observe la présence du lien suivant :

The screenshot shows a web browser window with the following details:

- Title Bar:** Concertation : Template concertation
- Address Bar:** mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation
- Content Area:**
  - Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.
  - Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L.120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Mas Thibert » va être ouverte à partir du 16 juin 2025.
  - Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez les registres en mairie annexe de Mas Thibert et en mairie d'Arles (aux horaires d'ouverture), du 16 juin au 04 juillet 2025 inclus.
  - Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées à la salle des fêtes de Mas Thibert le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30
  - Consultez le dossier de concertation préalable
  - Consultez l'avis de concertation préalable**

## Actualités

### En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire devrait être déposée en Mairie d'Arles en septembre 2025. La demande sera ensuite instruite par le service d'urbanisme de l'agglomération arlésienne. Plusieurs mois d'instruction seront nécessaires avant d'organiser l'enquête publique, dernière étape avant l'obtention du permis de construire. Une phase de financement et de préparation du chantier s'en suivra afin de débuter les travaux à l'automne 2026 en vue d'une mise en service industrielle du parc solaire en 2027.

## Contact

**Marie DEVERRE**



Je clique sur ce lien ; le document ci-dessous s'ouvre sur une page :

The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying 'mas-thibert.qenergy-projets.fr/fileadmin/Mas\_Thibert/MAS\_THIBERT-\_Avis\_de\_concertation\_prealable\_-\_A2\_2\_.pdf'. The main content is a PDF titled 'AVIS DE CONCERTATION PREALABLE'. The title is centered at the top in large, bold, dark blue capital letters. Below the title, there is a small green link 'visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement'. The text then describes the project: 'Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet CPES MAS THIBERT, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 16 juin au 04 juillet 2025 inclus pour son projet de parc solaire **Mas Thibert**, sur la commune de **Arlès - Mas Thibert**'. It details the project's capacity (5928 panels, 620 MW maximum), energy output (3,4 MWh), and CO2 savings (1 228 tonnes per year). The document also provides information on how to get involved, including contact details for the town hall and a specific email address for observations. At the bottom right, there is a 'qenergy' logo.



20 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
21 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
22 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
23 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
24 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
25 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
26 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
27 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
28 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
29 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.  
30 \* \* \* \* Délai d'attente de la demande dépassé.

Itinéraire déterminé.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur 57 pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.



**ANNEXE 3 : CONSTAT PUBLICATION DU DOSSIER DE CONCERTATION SUR LE SITE INTERNET DU PROJET**



C11C2505291.00

**EXPÉDITION**

# **PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**

**13 juin 2025**

**à la demande de SAS Q ENERGY FRANCE**

**publication d'un dossier de concertation préalable sur le site mas-thibert.qenergy-projets.fr**

*Force probante : acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
(article 2 de la loi 2010-1609 du 22 décembre 2022)*



---

Le treize juin deux mille vingt-cinq

**A la demande de :**

Q ENERGY FRANCE, société par actions simplifiée de droit français au capital de 8 791 792 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338, dont le siège est 330, rue du Mourelot - ZI de Courtines (84000) AVIGNON, représentée par son Président en exercice,

**Il m'est exposé que :**

Q ENERGY FRANCE organise une concertation préalable dont le dossier est publié sur le site mas-thibert.qenergy-projets.fr ;

en conséquence, il m'est demandé consulter le contenu de ce site depuis le matériel informatique de mon étude et d'en dresser procès-verbal. ;

**Ce à quoi déférant :**

Je soussigné Benoît VERVUEREN, commissaire de justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6, rue de la République à CARCASSONNE (11000), titulaire d'un office de commissaire de justice situé 11, rampe du Marché, à SAINT-PONS-DE-TOMIERES (34220)

Certifie avoir procédé ce jour aux constatations suivantes sur le matériel informatique de mon étude



Je réalise préalablement à mes constatations les opérations liminaires prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites ci-après de la page 4 à la page 30 du présent procès-verbal.

Je procède ensuite aux constatations pour lesquelles je suis requis, détaillées de la page 31 à la page 38 du présent procès-verbal. Celles-ci établissent la publication sur le site mas-thibert.qenergy-projets.fr du dossier de concertation susvisé ;

A l'issue de mes constatations, je réalise les opérations prévues par la norme AFNOR NF Z67-147, décrites de la page 39 à la page 57 du présent procès-verbal.

<b>Opérations préalables aux constatations</b>	<b>4</b>
<b>Description du matériel informatique utilisé pour réaliser les constatations</b>	<b>4</b>
<b>Vérification de l'absence de logiciels malveillants</b>	<b>13</b>
<b>Réseau local</b>	<b>15</b>
<b>Suppression des fichiers de la corbeille et du spool d'impression</b>	<b>21</b>
<b>Travaux préparatoires sur le navigateur</b>	<b>23</b>
<b>Synchronisation de l'horloge du poste informatique utilisé.</b>	<b>29</b>
<b>Résolution du moniteur utilisé</b>	<b>30</b>
<b>Constatations</b>	<b>31</b>
<b>Opérations postérieures</b>	<b>39</b>
<b>Code source de la page</b>	<b>39</b>
<b>Identification de l'adresse IP et de l'itinéraire vers le site cible</b>	<b>55</b>



J'entre l'URL *mas-thibert.qenergy-projets.fr* dans la barre d'adresse et accède à la page suivante, dont je fais défiler le contenu :

The screenshot shows a web browser window with the following details:

- Title Bar:** Concertation : Template concertation
- Address Bar:** mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation
- Page Content:**
  - Header:** qenergy
  - Section:** Projet de parc solaire  
Mas Thibert
  - Section:** Les données clés du projet
    - 3,4 MWc de puissance totale
    - Equivalent de la consommation de 2 250 personnes
    - 1 228 Tonnes de CO2 évitées chaque année
    - 5 928 panneaux photovoltaïques
  - Image:** An aerial map showing a proposed solar farm area outlined in yellow on a green field. A green circle with a plus sign is in the top right corner of the map.



J'observe la présence du lien suivant :

The screenshot shows a web browser window with the title 'Concertation : Template concert'. The URL in the address bar is 'mas-thibert.qenergy-projets.fr/concertation'. The page content discusses the start of a 15-day pre-consultation period from June 16, 2025, under Article 6-4 of the Aarhus Convention and Article L.120-1 of the CE. It provides information on contacting the project team and consulting registers at the local town halls of Mas Thibert and Arles. It also mentions two public hearings at the 'salle des fêtes de Mas Thibert' on June 16 (8h30-12h30) and July 4 (13h30-16h30). Two links are provided: 'Consultez le dossier de concertation préalable' (in blue) and 'Consultez l'avis de concertation préalable' (in green).

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L.120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet « Mas Thibert » va être ouverte à partir du 16 juin 2025.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez les registres en mairie annexe de Mas Thibert et en mairie d'Arles (aux horaires d'ouverture), du 16 juin au 04 juillet 2025 inclus.

Enfin, deux permanences publiques en présence du porteur de projet sont organisées à la salle des fêtes de Mas Thibert le 16 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le 04 juillet de 13h30 à 16h30

[Consultez le dossier de concertation préalable](#)

[Consultez l'avis de concertation préalable](#)

## Actualités

### En route vers le dépôt !

La demande de permis de construire devrait être déposée en Mairie d'Arles en septembre 2025. La demande sera ensuite instruite par le service d'urbanisme de l'agglomération arlésienne. Plusieurs mois d'instruction seront nécessaires avant d'organiser l'enquête publique, dernière étape avant l'obtention du permis de construire. Une phase de financement et de préparation du chantier s'en suivra afin de débuter les travaux à l'automne 2026 en vue d'une mise en service industrielle du parc solaire en 2027.

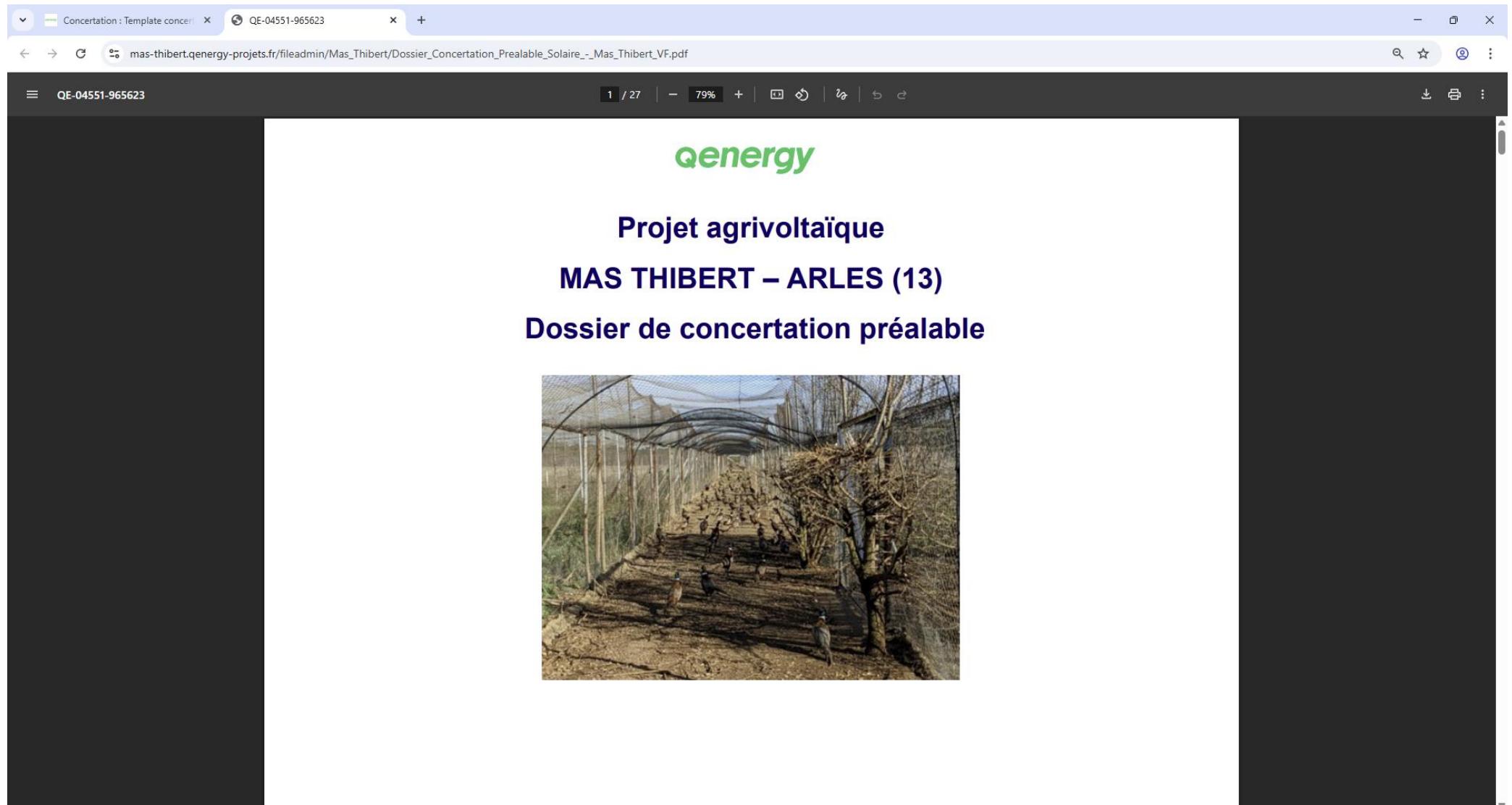
## Contact

### Marie DEVERRE

Cheffe de Projets Solaires



Je clique sur ce lien ; le document ci-dessous s'ouvre sur vingt-sept pages :

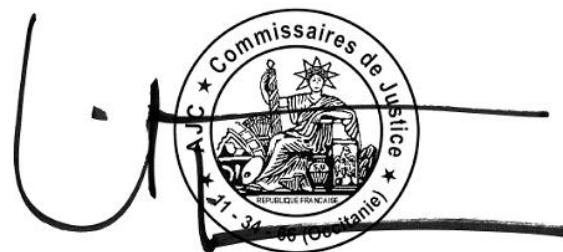


- |    |   |   |   |  |
|----|---|---|---|--|
| 19 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 20 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 21 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 22 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 23 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 24 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 25 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 26 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 27 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 28 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 29 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |
| 30 | * | * | * | Délai d'attente de la demande dépassé. |

Itinéraire déterminé.

PS C:\Users\T30.HUSSIER>

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur 57 pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.







## **ANNEXE 5 : REGISTRES DE CONCERTATION PREALABLE**



DÉPARTEMENT

Bouches du Rhône (13)

COMMUNE

Arles - Mas Thibert

# Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à :

Projet Agrivoltaique  
"Mas Thibert"

Lieu de la concertation :

Arles - Mas Thibert

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à :

Projet Agrivoltaique  
"Hes Thikent"

En exécution de la délibération du<sup>(1)</sup>

en date du

je soussigné(e)<sup>(2)</sup> Ville d'ARLES.

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À

ARLES

, le

16/06/2025

signature



(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

Registre de concertation clos le 04/07/2025

observations ont été consignées au registre

lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. J." or "P. J. C."



DÉPARTEMENT Bouches du Rhône (13)

COMMUNE Arles - mas Thibert

# Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à :

Projet Agrivoltaique  
"Mas Thibert"

Lieu de la concertation : Arles - mas Thibert

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à :

Projet Agrivoltaique  
"Môs Thibent"

En exécution de la délibération du<sup>(1)</sup>

en date du 16/06/2025

je soussigné(e)<sup>(2)</sup> Mairie annexe de MAS-THIBENT

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À MAS-THIBENT

, le 16/06/2025

signature

P/o



(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

Registre de concertation clos le  registre le 04/07/2025

Zéro observations ont été consignées au registre

Zéro lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature

P/0



# **Qenergy**

**330 rue du Mourelet | ZI de Courtine | 84000 Avignon | France**  
**T 04 32 76 03 00 | F 04 90 39 08 68**  
**[qef-solaire@qenergy.eu](mailto:qef-solaire@qenergy.eu)**